

# Rapport de la commission chargée de l'étude du préavis n°183

## Logiciel pour l'accueil de jour des enfants

Demande d'un crédit d'investissement de CHF 156'000.- TTC

Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

La commission chargée d'étudier le préavis 183 concernant le logiciel pour l'accueil de jour des enfants s'est réunie le jeudi 2 décembre 2010. La commission était constituée de Mmes Ines ABEYA, Bernadette NELISSEN(présidente), Slavojka SCHENEVEY (excusée), Stéphanie SCHMUTZ (rédactrice du rapport), de MM Fabrice BODMER, Jean-François FLUGLISTER et Jean-Paul HENET.

La commission remercie la Municipale Fabienne FREYMOND CANTONE, le Municipal Olivier MAYOR, la cheffe du service informatique Mme Yvonne WINTELER et le chef de service des Affaires sociales M. Michel PIGUET pour leur présence et pour les renseignements fournis.

**Pourquoi acquérir un nouveau logiciel?** Actuellement le Service des affaires sociales, éducation et jeunesse utilise deux logiciels pour gérer l'accueil de jour des enfants:

Le premier sert à la gestion de l'accueil familial de jour, le deuxième, Logicrèche, est utilisé pour la gestion des crèches et des UAPE. M. Rey, qui a développé ce produit afin que la majorité des structures d'accueil qui utilisaient ce logiciel auparavant puissent travailler en réseau, prendra sa retraite prochainement et ne s'occupera plus de la maintenance. De plus, ce logiciel est obsolète, il ne convient plus aux demandes actuelles, de nombreux bugs se produisent. Personne, à part M.Rey, n'est capable d'y remédier.

L'emploi d'un seul logiciel est l'un des buts de cette nouvelle acquisition. Les autres étant la mise en place d'une seule méthode de facturation, l'amélioration de l'efficacité du travail administratif et une réponse aux demandes de statistiques du canton.

**Le choix du logiciel?** Le choix du logiciel s'est fait en concertation avec les structures d'accueil qui ont participé à la rédaction du cahier des charges. Les offres de trois fournisseurs ont été examinées. Le logiciel CSE.Kibe a été retenu car c'est celui qui répond le mieux au cahier des charges, celui qui est capable de s'adapter à la politique tarifaire voulue en faveur des familles dès le deuxième enfant par notre commune, celui qui, enfin, est capable de gérer efficacement tous les types d'accueil de jour des enfants (crèches, mamans de jour, UAPE, Allévays, etc...). Ce logiciel est utilisé à satisfaction par les plus grands réseaux du canton, ce qui pourrait faciliter dans le futur les concentrations de réseaux. Il faudra environ 6 mois, dès l'acceptation du préavis par le conseil communal, pour la mise en place du nouveau logiciel.

**Discussions:** La commission s'est posé un certain nombre de questions. Si le coût du logiciel paraît correct, qu'en est-il des autres frais (mise en oeuvre, formation, reprise des données,etc...) dont le montant est supérieur au seul logiciel? Le montant total tient compte des demandes et des besoins des utilisateurs, il ne devrait pas y avoir de surprise financière par la suite. La commission a posé la question du bienfondé de la gestion des structures d'accueil par la ville de Nyon, ne vaudrait-il pas mieux confier cette gestion à d'autres? La ville de Nyon préfère de loin garder la mainmise sur la

facturation des prestations, gérer les contentieux, veiller à la cohérence entre les différentes structures d'accueil et vérifier que les subventions sont bien dues. Aucune étude n'a donc été menée dans le sens d'une gestion extérieure à la commune. Qu'en sera-t-il du coût de fonctionnement? Peu de surcoût à ce qui existe actuellement. Ce logiciel ne nécessite pas de personnel supplémentaire, la maintenance est évaluée à 12'000.-, ce coût se trouve déjà dans le budget. Les licences seront-elles offertes aux structures privées? La Municipalité a signé une convention avec chaque structure d'accueil faisant partie du réseau dans laquelle elle s'engage à financer le matériel qu'elle impose, dont le logiciel de gestion.

**En conclusion:** La commission est convaincue que la ville de Nyon n'a pas le choix: il lui faut acquérir un nouveau logiciel afin d'assurer une gestion performante et efficace des structures d'accueil de jour des enfants. L'implication du service informatique dans le projet et le fait que d'autres grands réseaux vaudois utilisent ce logiciel semblent être des éléments qui garantissent le choix porté sur CSE.Kibe. C'est pourquoi la commission unanime vous invite à accepter les conclusions suivantes:

### **Le Conseil communal de Nyon**

**vu** le préavis N°183 concernant le logiciel pour l'accueil de jour des enfants,

**ouï** le rapport de la commission chargé de l'étude de cet objet,

**attendu** que ledit objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

#### **décide :**

1. d'acquérir un logiciel pour la gestion de l'accueil de jour des enfants,
2. d'accorder à la Municipalité un crédit d'investissement de CHF 156'000.- TTC pour financer l'achat de ce logiciel,
3. de porter ce montant en augmentation du compte n° 9143-20 du patrimoine administratif, dépenses amortissables en 5 ans.

La commission :

Inès ABEYA

Fabrice BODMER

Jean-François FLUGLISTER

Jean-Paul HENET

Bernadette NELISSEN (présidente)

Stéphanie SCHMUTZ (rédactrice du rapport)